



Compte rendu du Conseil Municipal

du Mercredi 18 Décembre 2019

Présents : Christelle Maechler, Valérie Bordiga, Cécile Faure, Maurice Cœur, Nathalie Méchin, Julien Nantas, Bernard Guillaume, Sandrine Garnaud

Procurations : Christophe Cœur à Cécile Faure, Sandrine De Agostini à Valérie Bordiga, Jean Claude Rougon à Maurice Cœur

Le quorum étant réuni, la séance, Présidée par Madame Christelle MAEHLER, Maire, est ouverte à 20h30.

Madame le maire propose Monsieur Julien NANTAS comme secrétaire de séance.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Le Conseil Municipal a validé, à l'unanimité, le compte rendu de la séance du 05 novembre 2019.

DELIBERATIONS

1. Demande fonds de concours plateau traversant :

Suite aux divers demandes et exigences du département, le plateau traversant prévu devant l'école doit être modifié. Malheureusement, le devis initial est augmenté de 10.680 € TTC. Madame Le Maire demande donc au Conseil Municipal de l'autoriser à solliciter le fonds de concours de l'Agglomération de Gap Tallard afin de bénéficier d'une subvention de 50% sur le montant HT.

Le Conseil Municipal a délibéré à l'unanimité.

2. Autorisation des dépenses d'investissement budget 2020 :

Comme chaque année, à partir de mi-décembre, toutes les dépenses effectuées sont prises sur le budget de l'année suivante. Afin de pouvoir honorer les factures reçues par la Mairie, uniquement sur le budget investissement et dans la limite de 25% maximum du budget de l'année précédente, le Conseil Municipal doit délibérer.

Pour : 9

Abstention : 2, M.Cœur JC.Rougon

3. Décision modificative budget 2019 :

A la demande du percepteur, nous devons réaliser une décision modificative. C'est-à-dire de modifier une imputation de compte. Les frais d'étude seront transférés du compte 2031 au compte 2135, ce qui permettra de récupérer le FCTVA.

Le FNGIR a été provisionné pour 1.885 € (comme en 2018). Il s'avère qu'il est de 2.039 €. Le compte doit être modifié en conséquence.

Le Conseil Municipal a délibéré à l'unanimité.

4. Approbation du PLU :

Vu la délibération du 01 Décembre 2015 prescrivant la révision générale du PLU,
Vu la délibération du 06 Juillet 2016 définissant les objectifs et les modalités de concertations pour la procédure,
Vu la délibération du 14 Mai 2019 arrêtant le projet de PLU,
Vu les avis des différents services consultés,
Vu l'arrêté municipal prescrivant l'enquête publique du 11 Septembre 2019,
Vu le rapport et les conclusions du Commissaire enquêteur du 02 Décembre 2019,
Il est proposé l'adoption du nouveau PLU.

Pour : 7

Contre : 4, M.Coeur , JC Rougon, C.Faure et C.Coeur

Suite à cette décision, les trois délibérations suivantes en découlent.

5. Instauration du droit de préemption :

L'ancien PLU instaure un droit de préemption urbain renforcé sur les zones U, AU. Madame le Maire propose de reconduire ce droit sur le nouveau PLU.

Le Conseil Municipal a délibéré à l'unanimité.

6. Instauration de la Taxe d'Aménagement :

L'ancien PLU prévoyait une TA à 3% sur l'ensemble de notre territoire à l'exception de la deuxième tranche de Champs Long qui est à 5%. Madame le Maire propose de reconduire ces montants sur le nouveau PLU.

Le Conseil Municipal a délibéré à l'unanimité.

7. Approbation du schéma de distribution d'eau potable (SDEAP) :

Il est nécessaire de déterminer un schéma de distribution d'eau potable déterminant les zones desservies par le réseau de distribution. La Commune décide d'annexer un schéma de distribution au Plan Local d'Urbanisme. Présentation est faite de cette carte.

Le Conseil Municipal a délibéré à l'unanimité.

8. Convention pour prise en charge branchement eau et électricité dans le cadre d'un permis de construire :

Au cas éventuel ou un bâtiment agricole nécessite un branchement en eau et électricité, le demandeur devra signer une convention avec la Mairie afin que les frais de raccordement soit entièrement à sa charge.

Le Conseil Municipal a délibéré à l'unanimité.

9. Approbation carrefour Champs long :

Le devis prévisionnel de l'entreprise MG Concept fait état d'un montant de 77.392,80 € TTC de travaux, pour une finition en peinture, 1.800 € en sus si résine, et une plus-value de 7.500 € pour la réalisation d'un îlot.

Le choix est arrêté sur une finition peinture.

Le 1^{er} vote concerne la validation du projet.

Pour : 6

Contre : 2 (M.cœur et JC Rougon)

Abstention : 3 (N Méchin, C Faure et C Coeur)

Le 2^{ème} vote concerne le lancement des consultations auprès des entreprises.

Pour : 7

Contre : 2 (M Coeur et JC Rougon)

Abstention : 2 (C Faure et C Coeur)

Questions diverses :

Numérotation et dénomination des rues. Il est distribué à l'ensemble du Conseil Municipal le travail déjà effectué par Valérie et Bernard afin que l'ensemble du Conseil puisse réfléchir et donner son avis.

Le copieur de l'Ecole (20 ans d'âge) montre des signes de faiblesse d'autant qu'aucun prestataire ne souhaite réaliser la maintenance. Des devis vont être demandés soit pour un achat soit pour une location.

Rallye Monte Carlo. Suite à la rencontre avec le Major de La Saulce, la route empruntée par la course ne sera pas ouverte entre les deux spéciales. La route Gap - Valsarres ne sera pas en sens unique cette année. Une distribution de « badge riverain » sera organisée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.